

# Assurance Prospection Accompagnement (APA)

## BPIFRANCE

### Présentation du dispositif

Dans le cadre du Plan France Relance, l'Assurance Prospection Accompagnement (APA) de Bpifrance vise à accompagner et sécuriser les premières initiatives des TPE et PME primo exportatrices.

L'Assurance Prospection Accompagnement (APA) a pour objectifs :

- d'apporter un soutien en trésorerie immédiat notamment pour financer un accompagnement par un prestataire spécialisé dans le développement international,
- d'apporter une assurance contre le risque d'échec des démarches de prospection.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier de ce dispositif, les PME françaises de tous secteurs (hors négoce international) ayant publié au minimum un bilan de 12 mois et dont les produits et/ou services sont déjà commercialisés.

#### Pour quel projet ?

##### Présentation des projets

Le projet s'articule autour de 3 périodes :

- une période de prospection : réalisation de vos démarches et démarrage du développement commercial,
- une période de franchise : développement commercial,
- une période de remboursement.

##### Dépenses concernées

Sont éligibles les dépenses liées :

- à la prestation d'accompagnement obligatoire réalisée par un prestataire préalablement agréée par Bpifrance Assurance Export,
- aux études de marché,
- aux frais de déplacement de salariés et/ou du représentant légal de l'entreprise,
- aux frais de séjour de salariés et/ou du représentant légal de l'entreprise (hôtel, restauration, déplacement de proximité et autres frais éventuels),
- aux frais d'inscription et de participation à des manifestations commerciales (y compris dématérialisées), à une mission collective d'entreprises, etc.

L'Assurance Prospection Accompagnement couvre des budgets (HT) compris entre 10 000 € et 40 000 €.

## Quelles sont les particularités ?

### Dépenses inéligibles

Ne sont pas éligibles les dépenses réalisées :

- en France, dans les DROM et des COM,
- dans LES pays interdits au titre de la PFE (Politique de Financement Export) en vigueur,
- dans les pays figurant dans la liste des pays sanctionnés (Corée du Nord, Cuba, Iran, Soudan, Syrie et Territoire de Crimée).

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Il s'agit d'une avance de trésorerie représentant 65% des dépenses éligibles.

Une prime unique de 5% sera appliquée au montant du budget garanti et prélevée sur le montant du premier versement.

### Quelles sont les modalités de versement ?

L'avance de trésorerie est versée en 2 fois :

- un premier versement au démarrage du projet,
- un second versement à la fin des démarches (fin de la période de prospection).

L'avance n'est remboursée en totalité qu'en cas de succès des démarches de l'entreprise :

- succès des démarches : le CA Export cumulé généré pendant les périodes de prospection et de franchise est supérieur ou égal à 10 fois le montant de l'avance : remboursement total de l'avance,
- succès partiel : remboursement égal à 10% du CA Export généré par les démarches pendant les périodes de prospection et de franchise,
- échec des démarches : le CA Export cumulé généré pendant les périodes de prospection et de franchise est inférieur à 3 fois le montant de l'avance : remboursement forfaitaire minimum égal à 30% de l'avance.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

### Auprès de quel organisme

La demande se fait en ligne sur le site de Bpifrance.

Pour toute question, contacter : [apa@bpifrance.fr](mailto:apa@bpifrance.fr).

### Quel Cumul possible ?

L'Assurance Prospection Accompagnement (APA) n'est pas cumulable avec "l'Assurance Prospection": "/aide/V2\_f/bpifrance/assurance-prospection.html".

---

## Organisme

### BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**  
Web : [www.bpifrance.fr/...](http://www.bpifrance.fr/...)

---

## Liens

- [Dépôt des demandes en ligne sur le site de Bpifrance](#)

---

## Fichiers attachés

- [Attestation de prestation](#) (16/02/2021 - 47.5 Ko)
- [Attestation de réalisation de prestation](#) (16/02/2021 - 47.8 Ko)
- [Liste des prestataires agréés APA](#) (16/02/2021 - 0.18 Mo)
- [Carte Politique Financement Export \(PFE\) 2021](#) (16/02/2021 - 0.12 Mo)